

# COMMUNE D'ENTRAIGUES

## **Compte-rendu du conseil municipal** **du 25 Mai 2018**

### ► **Organisation du temps scolaire**

Le maire informe que l'inspection d'académie a donné son accord pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours avec les horaires suivants : matin 8h30 à 12 h – après midi 13h30 à 16 h les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le conseil municipal valide cette organisation.

### ► **Cantine scolaire et garderie**

Le maire fait part des consultations et des choix émis par la commission de la vie scolaire concernant la fourniture des repas pour la cantine scolaire. Le conseil municipal retient pour l'année scolaire l'offre du traiteur « Le Gourmet Fiolant » en liaison chaude. Il décide de modifier pour l'année 2018 le prix de facture d'un repas de 4.25 € à 3.50€ et de ramener de 18h40 à 18h30 l'horaire de clôture de la garderie.

### ► **Référent culture et patrimoine**

Le maire indique que la commission culture et patrimoine de RLV communauté d'agglomération souhaite mettre en place un réseau de référent dans les différentes communes. Le conseil municipal approuve la proposition de Muriel Dénoyer d'être la référente culture et patrimoine pour Entraigues.

### ► **Médiation préalable obligatoire**

Le conseil municipal retient l'offre du centre de gestion pour assurer une mission de médiation en cas de litiges relatifs à des décisions administratives. La convention d'adhésion est gratuite, le service est facturé lorsque s'engage une procédure de médiation.

### ► **Cimetière**

Le conseil municipal décide l'implantation au niveau du jardin des souvenirs d'une colonne destinée à recevoir des plaquettes portant le nom des défunts. Le règlement sera modifié en conséquence.

### ► **Organisation du 14 juillet**

Les festivités habituelles (apéritif musical, repas, feu d'artifice) sont reconduites. Elles auront lieu le samedi 14 juillet en soirée. Le prix du repas pour les invités est maintenu à 10 €.

### ► **RLV - Centre de loisirs de Saint – Laure**

Afin de prendre en compte, pour la très grande majorité des communes, le choix de revenir à un rythme scolaire de quatre jours par semaine, RLV adapte l'amplitude des horaires d'ouverture le mercredi en période scolaire. **Ouverture toute la journée avec inscription prévue à la journée uniquement.** Les services de la communauté d'Agglomération communiqueront les modalités d'inscriptions